



AVIS PUBLIC
DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- lors de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2024, la greffière de la municipalité a déposé la liste des immeubles dont la taxe foncière est impayée en tout ou en partie;
- lors de l'assemblée du 12 février 2024, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste, a ordonné à la greffière que les immeubles décrits au présent avis soient vendus pour défaut de paiement des taxes foncières;
- la vente des immeubles décrits au présent avis se tiendra le **4 avril 2024 à 10 h 00** à la salle publique du conseil située au **150, rue Child à Coaticook**;

NO 1

Propriétaire :
M. Karl Bisson

Adresse et désignation des immeubles :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE-NEUF (6 544 149)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 71, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S2

Montant des taxes et années pour lesquelles elles sont dues :

Pour 2023 : 5 371,07 \$

Donné à Coaticook, ce 21 février 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 21 février 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié dans le journal *Le Progrès* du 21 février 2024.

Donné à Coaticook ce 21 février 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras